Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 141 intitulé

« RÈGLEMENT NUMÉRO 141 AUTORISANT LA CONCLUSION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE »

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Le règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Règlementation*

DONNÉ à Saint-Damase, ce 19e jour du mois de décembre 2023.

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341 Télécopieur : 450 797-3543 115, rue Saint-Étienne
Courriel : info@st-damase.qc.ca www.st-damase.qc.ca Saint-Damase, Québec J0H 1J0